Faculté des Sciences
Aix*Marseille Université

Marseille, le vendredi 15 mai 2020

Chère Madame,
Cher Monsieur,

Votre organisme a accepté de prendre en stage un étudiant, inscrit dans un cursus universitaire au sein de la faculté des sciences. Nous vous remercions chaleureusement de l'intérêt ainsi manifesté pour la formation des étudiants d'Aix-Marseille Université et pour votre contribution à leur insertion professionnelle.

Aix-Marseille Université a décidé de permettre à ses étudiants qui le souhaitent de reprendre leurs stages en présentiel, au sein des organismes, qui les accueillent, à partir du **mardi 2 juin 2020**.

Au regard de la situation sanitaire actuelle et, compte-tenu des mesures gouvernementales visant à lutter contre la propagation du virus Covid-19, nous attirons votre attention sur l'absolue nécessité de prévoir l'accueil des étudiants stagiaires dans le plan de reprise d'activité mis en place au sein de votre organisme, entreprise, personne publique ou autre. Il convient également de s'assurer que les stages des étudiants s'effectuent dans le parfait respect des consignes sanitaires, et en tenant compte de leurs possibles évolutions et adaptations.

En vous remerciant encore pour votre soutien et sachant pouvoir compter sur votre diligence, je vous prie de croire en l'expression de notre parfaite considération.

Université d'Aix-Marseille · AMU ·

Laurence MOURET
Doyenne de la faculté des sciences

Aix-Marseille Université - Jardin du Pharo - 58 boulevard Charles Livon - 13284 Marseille cedex 07 - France
Tél. : +33 (0)4 91 39 65 00 - Fax : +33 (0)4 91 31 31 36 - www.univ-amu.fr